



Ecole Doctorale - 104

Sciences de la Matière, du Rayonnement
et de l'Environnement

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école graduée - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) du mercredi 12 mars 2025 à 14h00

Etaient présents :

Membres du Conseil

- M. Vincent Phalip
- Mme Céline Toubin
- Mme Sophie Duquesne
- Mme Justine Criquet
- Mme Maude Jimenez
- M. Jean-François Paul (jusqu'à 15h)
- M. Maxence Mendès
- M. Sébastien Legendre
- M. Frédéric Parol
- Mme Véronique Riffault
- M. Christophe Van Brussel
- Mme Chloé Molines

- M. Marius Pascaud
- M. Philippe Lesueur

Membres invités

- M. Kamal Lmimouni
- Mme Betty Figula
- M. Alexis Iung
- Mme Claire Bugner
- Mme Sarah Richez

Etaient excusés :

Membres du Conseil

- M. Nicolas Tribouvillard
- M. Xavier Vekemans
- Mme Hélène Sélosse
- Mme Sylvie Daviero
- Mme Fayida Ali Said
- M. Thierry Elias
- M. Michel Millares
- M. Allane Belurier

- M. Marc Lefranc
- M. Philippe Pernod
- Mme Isabelle Fournier
- M. Yann Pennec

Les secrétaires de séance sont Betty Figula et Christophe Van Brussel.

Le Conseil débute à 14h02. Frédéric PAROL (FP) accueille les participants et, en préambule, remercie Centrale Lille pour son accueil. Il s'excuse de l'annulation du Conseil de décembre.

Sophie DUQUESNE (SD) présente Sarah RICHEZ (SR), personnel BIATSS de Centrale Lille qui a remplacé Magda BAIDAN (ancienne représentante des personnels BIATSS au Conseil). Il informe le Conseil que l'EG dispose désormais d'une gestionnaire à temps plein, Betty FIGULA (BF). Il précise également qu'il convient dorénavant d'utiliser l'acronyme EG (école graduée) plutôt que ED (école doctorale), conformément aux statuts de l'EPE et au passage de l'évaluation de l'HCERES.

Profitant de la présence d'Alexis IUNG (AI), représentant des doctorants qui a récemment soutenu sa thèse (Robin MIRI, dans la même situation mais absent), il rappelle que le mandat des représentants des doctorants est de deux ans ou jusqu'à la soutenance. Suite à cette soutenance et son obtention du grade de docteur, A. IUNG devient suppléant, et c'est Marius PASCAUD (MP) qui prend sa place en tant que titulaire jusqu'aux prochaines élections.

Puis, FP présente l'ordre du jour à l'aide d'un diaporama :

1. Procédure d'élection des doctorant.es représentant.es au Conseil
2. Bilan de l'année 2024
 - inscription, soutenances, cotutelles, CIFRE
 - mobilités
 - formations
 - évolutions au sein de l'EG
3. Proposition d'évolutions au sein de l'EG pour 2025
4. Bilans budgétaire 2024 et prévisionnel 2025
5. Point d'information sur les allocations de thèse 2025
6. Rapport provisoire d'évaluation de l'EG SMRE par le HCERES
7. Informations diverses / Agenda de l'EG

1. Procédure d'élection des doctorant.es représentant.es au Conseil

FP ouvre le Conseil en annonçant que l'EG organisera en 2025 le renouvellement des représentant.es des doctorant.es. Il rappelle brièvement le déroulement du processus :

Cinq représentant.es seront élu.es pour représenter l'ensemble des doctorant.es de l'EG, en tenant compte de son périmètre et de ses disciplines. Chaque siège titulaire sera accompagné d'un siège de suppléant.e.

Le mandat des représentant.es est de deux ans ou prend fin dès que le/la doctorant.e soutient sa thèse en cours de mandat. FP précise qu'il est donc souhaitable que ces représentant.es soient principalement des primo-entrant.es.

Les candidatures devront être présentées sous forme de listes, composées d'un.e titulaire et d'un.e suppléant.e. Par conséquent, les doctorant.es électeur.trices devront voter pour 5 listes (binômes).

Le scrutin se déroulera sur la plateforme ADUM. Les doctorant.es pourront voter en bloc pour un maximum de cinq listes. Il précise que seules les personnes définitivement inscrites en thèse pour l'année universitaire 2024-2025 pourront voter via leur espace personnel.

L'EG enverra bientôt un mail aux doctorant.es avec le formulaire de candidature avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 12 mai 2025.

Lors des précédentes élections, le processus avait été raccourci puisque l'EG n'avait reçu que 5 listes (binômes). Par conséquent, elles étaient de fait toutes élues.

2. Bilan de l'année 2024

○ **Inscriptions, soutenances, cotutelles, CIFRE**

À l'aide du diaporama, FP présente d'abord le bilan des inscriptions :

- Nombre de primo-inscrits au 21/02/2025 : 86, répartis par établissement.
- Nombre total d'inscrits par établissement au 21/02/2025 : 318, dont 44 en année 4 et plus.
- Nombre d'abandons en 2024 (année civile) : 12, dont 5 en cotutelle.
- Ratio F/H : 44 % / 56 %.
- Pourcentage de doctorant.es internationaux : 57 %, avec une représentation détaillée par grandes régions du monde.

Il présente ensuite l'évolution du nombre de soutenances de thèse depuis 2019, avec une répartition par établissement. Pour 2024, on dénombre 113 soutenances, soit environ 25 % des soutenances du périmètre lillois. Par ailleurs, il précise que la durée moyenne est de 41 mois (chiffre qui n'est pas sur le diaporama)

Enfin, il expose le nombre de soutenances d'HDR en 2024 par établissement, qui s'élève à 11. Il constate que l'EG n'a pas encore trouvé de solution pour augmenter ce nombre.

Concernant les cotutelles, FP présente, à l'aide de graphiques, l'évolution du nombre de nouvelles cotutelles par année d'inscription, de 2020-2021 à la rentrée 2024-2025. Le constat est que depuis les années COVID, le nombre de cotutelles est en nette diminution. Il expose ensuite la répartition géographique des thèses en cotutelle, en mettant en avant les partenariats avec les pays et régions du monde. Enfin, il conclut par un graphique illustrant les abandons de cotutelle.

MP, en tant que représentant des doctorant.es, partage son expérience d'une cotutelle menée actuellement « dans la douleur » et s'interroge sur les pistes d'amélioration possibles par l'EG.

FP répond que plusieurs leviers sont envisagés avec un suivi renforcé de l'EG en amont, une convention de cotutelle la plus complète possible et rédigée le plus tôt possible, puis la gestion des difficultés éventuelles par l'équipe de direction et l'EG tout au long de la cotutelle. Il précise que si l'EG n'est pas informée des problèmes rencontrés, son action reste effectivement limitée. Une médiation est possible dans tous les cas, mais elle reste plus complexe pour les thèses en cotutelle puisqu'elles se déroulent en partie en dehors de la région lilloise. Christophe VAN BRUSSEL (CV) rappelle que le CSI (Comité de Suivi Individuel) a aussi pour rôle de faire remonter ces difficultés à l'EG.

FP conclut sa présentation par un graphique illustrant le nombre de nouvelles thèses en CIFRE, par année d'inscription, de 2021-2022 à 2024-2025, avec une répartition par établissement. Il met également en avant la liste des entreprises partenaires impliquées dans ces conventions.

○ **Mobilités**

FP détaille les mobilités, en commençant par la session de juin de **Mobilix**, qui concerne les mobilités prévues entre le 1er septembre 2024 et le 31 décembre 2024. Il évoque ensuite la session de novembre, portant sur les mobilités prévues entre le 1er janvier 2025 et le 31 août 2025, pour laquelle l'EG n'a reçu qu'une seule demande entrante, qui a été acceptée. Les aides accordées pour ces deux sessions varient entre 3 000 et 6 000 euros.

Concernant les **mobilités des Graduate Programmes**, lors du premier appel, 2 demandes sur 3 ont reçu un avis favorable, avec des aides comprises entre 1 200 et 1 650 euros. Pour le second appel, 4 aides ont été financées sur 5, avec des montants variant entre 225 et 2 250 euros.

Concernant les **mobilités Eiffel**, FP précise qu'il n'existe qu'un seul appel par an, exclusivement pour des mobilités entrantes. Le financement peut couvrir jusqu'à 36 mois pour un doctorant en première année (D1) ou être accordé pour 6, 12 ou 18 mois pour des D2 et D3, à hauteur de 1 700 euros par mois. La mise en place d'une cotutelle est une condition vivement souhaitée. FP précise que la sélection est particulièrement exigeante et repose sur la qualité nécessairement excellente des candidatures. Pour cette année, deux demandes, concernant une étudiante chinoise et une étudiante libanaise, ont été retenues par la commission Relations Internationales (RI) de ULille et sont actuellement en cours de montage.

Il conclut avec **les mobilités financées par l'EG**, en rappelant que la campagne est ouverte toute l'année.

Pour 2024, 46 mobilités courtes ont été demandées, dont 27 à l'international et 19 en France. Ce chiffre est en nette progression par rapport à l'année précédente, où seulement 32 mobilités avaient été demandées.

Sur le plan budgétaire :

- Budget engagé en 2024 : 29 766 €, soit une moyenne de 690 € par déplacement.
- Budget liquidé en 2024 : 19 837 €, soit une moyenne de 570 € par déplacement.

À titre de comparaison, en 2023 :

- Budget engagé : 20 018 €.
- Budget liquidé : 13 968 €.

FP souligne que les demandes de mobilité sont en constante augmentation depuis 2023.

○ **Formations**

FP rappelle les obligations du programme de formation, notamment :

- Les trois domaines de formation.
- L'obtention des 60 crédits EG, répartis sur les trois années de thèse.
- Le programme de formation spécifique proposé par les Parcours Gradués (PG).

Il informe également le Conseil que, depuis cette année, les liens entre formations et compétences RNCP sont désormais affichés dans ADUM. Il mentionne également un changement dans l'attribution des crédits pour les formations en ligne (1 crédit EG pour 4h de formation).

FP présente ensuite un tableau récapitulatif du nombre d'inscrits aux formations du catalogue de l'ED pour 2023-2024 et souligne que ce sont les formations dites obligatoires qui rencontrent le plus grand succès.

Al intervient pour signaler que les doctorants de l'IMT Nord Europe (site de Douai) rencontrent plus de difficultés à suivre les formations en présentiel en raison de l'éloignement. Il demande si des sessions de formation pourraient être organisées directement à l'IMT.

Véronique RIFFAULT (VR) propose de solliciter les doctorants afin qu'ils fassent remonter leurs besoins en formation. L'objectif est d'identifier les collègues susceptibles d'accueillir des doctorants dans leurs formations, notamment au sein des cours de Master de l'IMT.

○ **Évolutions au sein de l'EG**

FP rappelle que les collègues candidats à l'HDR ou ceux sollicitant une direction ou codirection de thèse sans HDR doivent obligatoirement suivre une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique avant de recruter leur premier doctorant.

À partir de la rentrée 2025-2026 :

- Pour les actuels HDR, cette formation devra être suivie avant toute nouvelle demande de direction ou codirection de thèse.

Par ailleurs, le certificat de réussite au MOOC devra être communiqué au secrétariat de l'EG.

FP aborde la question du financement des doctorants et rappelle la mesure votée par le Conseil le 15/06/2021, visant à rapprocher progressivement tous les salaires doctoraux de celui du contrat doctoral, d'ici la fin du contrat quinquennal, pour les

périodes passées en France. Depuis le 01/09/2024, ce seuil minimal est fixé à 1 400 euros par mois. Cependant, l'EG a constaté que le minimum requis pour les doctorants financés hors secteur public est désormais inférieur au SMIC.

MP intervient pour signaler que les salaires des doctorants en CIFRE sont inférieurs à ceux des doctorants financés en contrat doctoral de droit public. Il interroge l'EG sur une éventuelle action à mener sur ce sujet par l'EG, notamment en raison d'une différence brut/net plus importante dans le privé.

FP et VR précisent que l'EG n'a pas la main sur cette question, car les salaires CIFRE sont régis par une convention collective imposée par l'ANRT. CV précise à la lecture des informations sur le site internet de l'ANRT, qu'une revalorisation des salaires des doctorants CIFRE est en cours. Le salaire annuel brut minimal pour un doctorant CIFRE est de 25 200 € en 2024. Cette valeur est indexée et augmentera en 2025 et 2026.

FP et VR suggèrent :

- de faire remonter cette problématique auprès de l'ANRT, afin d'augmenter le salaire minimal des contrats CIFRE.
- d'examiner si les anciens contrats pourraient être mis à jour rétroactivement, comme cela a été fait pour les contrats doctoraux.

VR ajoute que les établissements pourraient également refuser de signer un contrat avec un doctorant sous-payé.

Autre évolution en 2024 : la composition du jury de soutenance évolue, accompagnée de la mise en place d'un nouveau questionnaire d'auto-évaluation des liens d'intérêt avec la thèse, que les rapporteurs devront désormais compléter.

3. Proposition d'évolutions au sein de l'EG pour 2025

Proposition n°1

FP propose de soumettre au vote du Conseil la mesure suivante : jusqu'à la rentrée 2026, maintenir la **progression des salaires** de tous les doctorants afin de ne pas creuser l'écart avec le Contrat Doctoral durant les périodes passées en France et garantir à chacun un revenu décent. Il suggère d'établir un seuil minimum de 1 500 € net/mois à partir du 1er septembre 2025 et de 1 600 € net/mois à partir du 1er septembre 2026.

- **Vote : Favorable : 13, Abstention : 0, contre : 0 : Voté à l'unanimité**

Proposition n°2

En ce qui concerne le **CSI**, il est proposé de mettre en place un questionnaire d'auto-évaluation des liens d'intérêt entre les membres des CSI et les doctorants ou leur thèse, à l'image du formulaire d'engagement utilisé dans la procédure de soutenance.

Proposition n°3

Pour le **financement de la mobilité doctorante**, il est proposé de passer de 500 € à 600 € (d'aide) en métropole et de 1000 € à 1200 € pour un déplacement à l'international si un moyen de transport écoresponsable est utilisé

Un débat s'engage sur la proposition faite pour les mobilités en métropole et aboutit à la proposition suivante mise au vote :

« En France, au sein de l'hexagone, l'éligibilité au financement est désormais réservée aux mobilités n'incluant pas l'avion, avec un plafond relevé à 600 € ».

-Vote : adopté à l'unanimité.

Pour les mobilités à l'international, maintien du plafond de 1 000 € si utilisation de l'avion, et plafond relevé à 1 200 € si l'avion n'est pas utilisé.

-Vote : adopté à l'unanimité.

4. Bilans budgétaire 2024 et prévisionnel 2025

FP présente le bilan budgétaire 2024 et propose le prévisionnel pour 2025 qu'il propose ensuite de mettre au vote. Pas de remarque

-Vote : adopté à l'unanimité.

5. Point d'information sur les allocations de thèse 2025

FP présente un bilan des dossiers transmis à la Région pour les allocations régionales 2025 :

- 57 dossiers en liste principale (LP)
 - 50 dossiers portés par ULille (hors EG BSL)
 - 4 dossiers portés par le CNRS
 - 3 dossiers FEDER
- 13 dossiers en liste complémentaire (LC)
- Pour l'EG SMRE : 26 dossiers (dont 7 en LC)

FP affiche ensuite sous forme de tableau le détail des sujets remontés par ULille, le CNRS et les autres établissements.

Claire BUGNER (CB) informe que la Région Hauts de France n'a pas encore défini son budget. Elle précise que des scénarios à la baisse sont envisagés par rapport aux années précédentes. En ce qui concerne le calendrier :

- Annonce des sélections de la Région : 3 avril 2025 au matin.
- Organisation des jurys : au plus tard le 2 juin 2025.
 - L'EG SMRE organise sa réunion le **2 juin 2025 toute la journée au bâtiment SN2, salle des Conseils**.
- Enregistrement des données sur la plateforme GALIS : délai maximum au 13 juin 2025.

Elle nous fait également part de la suppression d'une liste complémentaire : ce qui signifie que la liste de sujets sera définitivement fermée au 3 avril et qu'il faudra plutôt compter sur une liste de 20 à 30 sujets financés par la Région pour ULille, que 50.

FP remercie CB pour ces informations de la Région et continue avec le bilan des allocations labellisées.

Pour l'EG SMRE, sur les 15,5 contrats doctoraux labellisés financés par U Lille, 2 seront attribués à SMRE. Concernant les allocations GRAEL, 9 dossiers ont été retenus en liste principale, dont 2,5 pour l'EG SMRE. Puis, il termine par un tableau synthétique avec la proposition validée par le CS de ULille le 6 mars d'octroyer 16,5 allocations blanches à l'EG SMRE. Soit un total de 21 allocations à distribuer pour l'EG SMRE, dont 5,5 déjà fléchées.

6. Rapport provisoire d'évaluation de l'EG SMRE par le HCERES

FP présente l'analyse globale du retour du rapport d'évaluation HCERES pour l'EG SMRE. Il en ressort les éléments suivants :

- Structurée en cohérence avec le nombre de ses secteurs disciplinaires, la formation doctorale est en parfaite adéquation avec la stratégie de l'établissement et de son environnement scientifique
- La formation doctorale met en place une politique rigoureuse d'encadrement doctoral et accompagne très bien ses doctorants
- La formation doctorale bénéficie d'une bonne ouverture à l'international
- La procédure de recrutement des doctorants majoritairement confiée aux unités de recherche ne nuit pas à la bonne attractivité de la formation doctorale
- Alors que la poursuite de carrière des docteurs est bonne, l'offre de formation disciplinaire et professionnalisante est perfectible
- Le processus de l'amélioration continue et l'implication des doctorants dans la vie de la formation doctorale sont à développer

En conclusion, les points forts de l'EG qui ont été mis en valeur :

- Un fort adossement à la recherche de la formation doctorale à travers ses unités de recherche et les projets structurants de ses établissements (I-SITE ULNE, PIA SFRI GRAEL, Labex, LAI.) ;
- Une bonne poursuite de carrière des docteurs ;
- Une bonne structuration de la formation doctorale qui prend en compte la diversité disciplinaire de l'ED ;
- Un encadrement doctoral de qualité ;
- Un bon suivi des doctorants ;
- Une très bonne ouverture à l'international.

Et les points d'amélioration :

- Des procédures de recrutement disparates qui peuvent nuire à la qualité du recrutement ;
- Des dispositifs d'amélioration continue de la formation doctorale insuffisants ;
- Une faible participation des membres de l'ED à la formation doctorale ;
- Une offre de formation disciplinaire insuffisamment variée ;
- Un manque d'appropriation des programmes gradués par les doctorants.

FP conclut par les recommandations :

- Améliorer la qualité du recrutement en uniformisant les procédures de recrutement, notamment en matière d'audition des candidats.
- Mettre en place un dispositif d'amélioration continue qui repose sur une analyse de l'évaluation globale de la formation doctorale et des évaluations des formations par les doctorants.
- Augmenter la participation des membres de l'ED à la formation ainsi que le nombre des formations disciplinaires afin de couvrir l'ensemble des domaines scientifiques de l'ED.
- Augmenter l'attractivité des programmes gradués, notamment par une communication ciblée vers les doctorants et les étudiants en master.

Concernant la première recommandation il semble que le jury d'audition n'ait peut-être pas pleinement saisi les actions engagées ces dernières années par l'EG SMRE, qui a consisté à aligner progressivement la procédure de candidature au fil de l'eau sur celle de juin, pour une équité de recrutement. Par ailleurs, certaines recommandations formulées par le jury découlent directement des pistes que nous avons volontairement mises en avant dans le dossier d'auto-évaluation.

Quoi qu'il en soit, FP considère que le bilan global reste positif. La direction de l'EG dispose d'un droit de réponse jusqu'au 20 mars sur des erreurs factuelles, les éléments ci-dessus étant issus du rapport provisoire.

7. Informations diverses / Agenda de l'EG

FP fait un retour sur les événements récents de l'EG / ou associant l'EG. Il partage quelques informations sur la rentrée Startdoc, qui s'est tenue le 17 décembre au Grand Palais en présence d'environ 70 doctorant-es de l'EG.

Le PhD Welcome a eu lieu le 23 janvier 2025 à l'Espace Inckerman Chatillon à Lille, suivi du PhD Job Day le 24 février 2025 à Lilliad. Ce dernier a rassemblé de nombreux stands, parmi lesquels Euraxess, Innov Match, Adoc TM, ABG, PhD Talent, Genoway, Pépite, Quality Assistance, France Travail, Roquette, ESJ et Euratechnologies. À noter également la présence de l'ANRT. CV a représenté l'EG lors de la matinée.

La Cérémonie des Docteurs s'est déroulée le 3 mars 2025 à 17h au Nouveau Siècle à Lille, réunissant 63 docteur-es pour l'EG SMRE. L'EG SMRE était la plus représentée lors de cet événement.

Par ailleurs, l'EG a rencontré les laboratoires les 24 et 28 février au Cerla, dans l'amphithéâtre Pierre Glorieux. Ces rendez-vous annuels, organisés depuis deux ans, sont une opportunité d'échange précieuse, et l'EG espère y voir de plus en plus de chercheur.es et d'enseignant.es-chercheur.es qui trouvent cela très utile après y avoir participé.

En ce qui concerne l'agenda et les dates à retenir, MT180, la finale régionale a lieu le 19 mars 2025 à 16h à l'UPJV (Amiens). 2 doctorant.es de l'EG sont en lice

Prochaines dates de réunion de la Commission Pédagogique de l'EG :

- Vendredi 04 avril 2025 – 14h
- Lundi 02 juin 2025 – 9h commission d'admission de l'EG

Prochaines dates de réunion du Conseil de l'EG :

- Jeudi 03 juillet 2025 – 14h
- Mercredi 17 décembre 2025 – 14h

Concernant les questions et remarques diverses, MP souhaiterait la conception d'un livret du doctorant.e avec les différentes étapes et timing afin que les doctorant.es puissent s'y référer pendant les trois années.

Par ailleurs, il serait utile pour lui que l'EG envoie un mail aux doctorant.es et enseignant.es afin de les informer lors des changements de procédures, ou de formulaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



Professeur Frédéric PAROL

Directeur de l'Ecole Gradué SMRE